



SEANCE DU 23 DECEMBRE à 18 H 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS :

A l'ouverture de la séance : 10 délégués titulaires
1 délégué suppléant

ABSENTS EXCUSES :

. Balazac : - BERNARD Dominique
. Corme-Ecluse : - GUERIN Michelle
. Le Gua : - BERNI Martine
. Mornac sur Seudre : - HALLARD Jacky - CHUSSEAU Jean-Marie
. Sablonceaux : - LACQUEMENT Annie
. St Romain de Benet : - HENDSCHEL Maryline - GILBERT Liliane
. Sainte Gemme : - SCHNEIDER Corinne - BELAVOIR Anne-Cécile

EST EGALEMENT PRESENTE : Madame BOTTON, Attaché Territorial

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nadia GUERIN

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019,
- 1. prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020,
- 2. fixe les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 :
 - ✓ Du 1^{er} janvier au 31 mai et du 1^{er} septembre au 31 décembre :
Adulte : 3,55 €, Etudiant : 2,35 €, Enfant (de 5 à moins de 16 ans) : 2,10 €
 - ✓ Du 1^{er} juin au 31 août :
Adulte : 4,25 €, Etudiant : 3,65 €, Enfant (de 5 à moins de 16 ans) : 2,90 €
- 3. approuve la convention avec l'Education Nationale de Charente-Maritime pour l'enseignement de la natation pour les écoles maternelles et élémentaires, pour une durée de 5 ans,
- 4. autorise le Président à signer la convention avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Meschers pour des séances de natation scolaire au tarif de 4,25 € par élève et par séance,
- 5. autorise le renouvellement de la convention de mise à disposition de la piscine en faveur du Team de l'Estuaire, à raison d'un créneau d'une heure par semaine au tarif de location de bassin à l'heure, d'octobre 2019 à juin 2020,
- 6. autorise la mise à disposition de la piscine en faveur de la Fédération Internationale aux Sports et Loisirs, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, au tarif de 92 € par heure,
- 7. vote des virements de crédits par Décision Modificative n° 1,
- 8. Questions diverses :
 - accepte, pour l'année 2020, l'avenant au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion pour les agents CNRACL, portant le taux de cotisation à 7,81 % au lieu de 6,20 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20



Saujon, le 24 décembre 2019
Le Président,

P. FERCHAUD